

U 4212

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

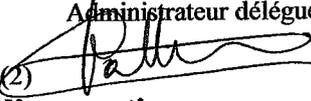
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **Roberto GALLUCCIO** Date et signature : le 9/10/2007
 Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) 

Utilisation d'une plateforme d'apprentissage, conception et réalisation de dispositifs d'apprentissage en ligne (convention)
 Le 10/09/07

CODE (3) 756196 U 30 X 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 710
--------------------------	--------------------------------------

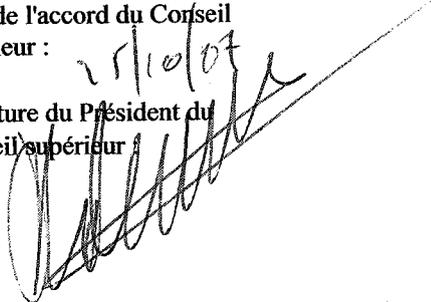
3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- Du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 27/10/07
 Signature du Président du Conseil supérieur 

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de Formation : (3) 75 6196 U3N x 1	Code du domaine de formation : (4) 410
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Sensibilisation à l'e-apprentissage	CT	B	4
Utilisation des outils d'une plateforme d'apprentissage	CT	B	4
Préparation et mise en ligne de documents pédagogiques	CT	B	6
Outils de gestion administrative spécifiques à l'enseignant sur une plateforme d'apprentissage	CT	B	4
Conception, réalisation et intégration de dispositifs d'apprentissage en ligne	CT	B	42
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	72

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

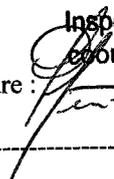


Nicole SCHETS
Directrice

J. LEONARD

Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

Date : 3.12.07

Signature : 

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Utilisation d'une plateforme d'apprentissage, conception et réalisation de dispositifs d'apprentissage en ligne (convention)

Le 25/09/2007

FINALITES**1.1. Finalités générales de l'unité de formation**

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont :

- de concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- de répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'utiliser, en tant qu'enseignant, une plateforme d'apprentissage et plus spécifiquement ses outils de communication ;
- ◆ de produire des documents pédagogiques sous divers formats électroniques et de les mettre en ligne ;
- ◆ de concevoir et réaliser des évaluations et des séquences d'apprentissage simples en ligne,
- ◆ de les intégrer dans son enseignement.

ENSEIGNEMENT PROVINCIAL ET COMMUNAL

CPEONS

CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS
DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE

A.S.B.L.

Rue des Minimes 87 - 89 - 1000 BRUXELLES

& : 02/504 09 10

☎ : 02/504 09 38

www.cpeons.be

TRANSMIS

PROGRAMMATION D'UN DOSSIER PEDAGOGIQUE

PHASE 1

UNITE DE FORMATION

INTITULE DE L'UNITE DE FORMATION	
UTILISATION D'UNE PLATEFORME D'APPRENTISSAGE, CONCEPTION ET REALISATION DE DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE EN LIGNE (CONVENTION)	

Transmis par le réseau, le 09/10/2007



Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué

CAPACITES PREALABLES REQUISES**2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable de

pour la conception d'activités pédagogiques

- de concevoir une activité de formation comprenant une démarche méthodologique incluant une analyse de la situation-problème de départ et des capacités finales à acquérir, la participation des apprenants et les échanges entre les différents acteurs de l'activité ;
- de la situer et d'en déterminer les objectifs dans une structure globale ;
- d'en déterminer les prérequis ;
- d'en envisager les suites possibles ;

pour les techniques de base en informatique

- de mettre en œuvre des fonctionnalités de base d'un système d'exploitation couramment utilisé (notamment pour la gestion des dossiers et des fichiers) ;
- de mettre en œuvre des fonctions de base d'un logiciel d'édition couramment utilisé ;
- de mettre en œuvre des fonctions de base d'un logiciel de type « tableur » couramment utilisé ;
- d'utiliser les services de base d'une connexion Internet/Intranet (courrier électronique, identification de documents, recherche et récupération d'informations).

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Soit un des titres pédagogiques suivants : certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur, agrégé(e) de l'enseignement secondaire supérieur, agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur, certificat d'aptitude pédagogique, diplôme d'aptitude pédagogique, certificat d'aptitude à l'enseignement, instituteur(trice) primaire ou maternel, éducateur(trice) spécialisé(e), éducateur(trice) ;
- Soit, au minimum, un diplôme de l'enseignement supérieur type court et avoir suivi avec succès ou être inscrit dans une formation à orientation pédagogique comprenant au moins soixante périodes de méthodologie axées sur l'apprentissage (la réussite de la formation pédagogique doit être effective avant de pouvoir procéder à la délibération de la présente unité de formation pour l'étudiant concerné.

**Utilisation d'une plateforme d'apprentissage, conception et réalisation de dispositifs
d'apprentissage en ligne (convention)**

Le 25/09/2007

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION
DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

1 étudiant par poste de travail.

Utilisation d'une plateforme d'apprentissage, conception et réalisation de dispositifs d'apprentissage en ligne (convention)

Le 25/09/2007

PROGRAMME***Sensibilisation à l'e-apprentissage***

L'étudiant sera capable d'identifier

- ◆ les potentialités des outils d'une plateforme d'apprentissage ;
- ◆ la valeur ajoutée que peut apporter la plateforme d'apprentissage à son enseignement (pédagogie active qui utilise des ressources d'apprentissage diverses et s'adapte aux différents styles cognitifs des apprenants)

Utilisation des outils d'une plateforme

L'étudiant sera capable, d'abord en tant qu'utilisateur étudiant puis en tant qu'utilisateur enseignant,

- ◆ d'utiliser une bibliothèque virtuelle;
- ◆ de communiquer à l'aide de la messagerie interne, des news et des forums;
- ◆ d'utiliser les fonctionnalités de modération des forums.

Préparation et mise en ligne de documents pédagogiques

L'étudiant sera capable

- ◆ de préparer les documents pédagogiques sous différentes formes électroniques (PDF, HTML, JPEG...),
- ◆ de les organiser et de les mettre en ligne.

Outils de gestion administrative spécifiques à l'enseignant sur une plateforme d'apprentissage

L'étudiant sera capable d'utiliser les outils de gestion administrative liés à son profil d'enseignant (encodage des travaux demandés, de leurs échéances, des résultats des évaluations, des présences...)

Conception, réalisation et intégration de dispositifs d'apprentissage en ligne

L'étudiant sera capable de concevoir et réaliser des évaluations et des séquences d'apprentissage simples en ligne et de les intégrer dans son enseignement.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en fin d'unité de formation

sur la plateforme d'apprentissage utilisée pour son apprentissage,

- de choisir le canal de communication le plus approprié (news, forums, messagerie, agenda...) pour une information à diffuser en ligne,
- d'utiliser les fonctionnalités de modération des forums,
- d'alimenter sous deux formats au minimum la bibliothèque virtuelle,
- d'utiliser les fonctionnalités de gestion administrative pour l'enseignant,
- de concevoir et réaliser une séquence d'apprentissage simple en ligne en vue de son intégration dans son enseignement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- du degré d'autonomie atteint,
- de la plus-value que le dispositif d'apprentissage en ligne qu'il a créé au cours de la formation peut apporter à son enseignement.

Utilisation d'une plateforme d'apprentissage, conception et réalisation de dispositifs d'apprentissage en ligne (convention)

Le 25/09/2007

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants et/ou des experts.

L'expert justifiera de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du cours concerné.

